

# OPAH des HAUTES TERRES D'OC (2016 - 2021)

## OBJECTIFS

- ⇒ Favoriser les économies d'énergie et la maîtrise des charges dans le parc ancien privé,
- ⇒ favoriser l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite, et faciliter ainsi l'adaptation au vieillissement,
- ⇒ résorber les situations d'habitat indignes ou dégradés,
- ⇒ développer une offre locative qualitative à loyers et charges maîtrisés.

Des subventions sont accordées en complément des aides de l'ANAH et concernent les propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs, et les syndicats de copropriétaires sous certaines conditions.

Elles sont distribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle. Ces aides propres à l'OPAH sont octroyées en complément des aides de l'ANAH.

## PÉRIMÈTRE

Il concerne les communes des Communautés de Communes :

- ⇒ **Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc**  
Anglès, Barre, Berlats, Cambon et Salvergues, Castanet le Haut, Escroux, Espérausses, Fraïsse sur Agout, Gijounet, Lacaune les Bains, Lamontélarié, La Salvetat sur Agout, Le Soulié, Moulin Mage, Murat sur Vèbre, Nages, Rosis, Saint Salvi de Carcaves, Senaux et Viane.
- ⇒ **Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux**  
Brassac, Burlats, Le Bez, Cambounès, Fontrieu, Lacaze, Lacrouzette, Lasfaillades, Le Masnau Massuguiès, Montfa, Roquecourbe, Saint-Germier, Saint Jean de Vals, Saint Pierre de Trivisy, Saint Salvy de la Balme et Vabre.

## PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES DANS LE TARN POUR 2020 :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources « très modestes »	Plafonds de ressources « modestes »
	<i>Energie + Travaux LHI *+ autonomie</i>	
1	14 879 €	19 074 €
2	21 760 €	27 896 €
3	26 170 €	33 547 €
4	30 572 €	39 192 €
5	34 993 €	44 860 €
<b>Par personne supplémentaire</b>	+ 4 412 €	+ 5 651 €

⇒ L'avis d'impôt 2019 est pris en compte du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2020.

L'avis d'impôt 2020 est pris en compte à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 quand il sera effectif.

## CARACTÉRISTIQUES DES SUBVENTIONS : PARTICIPATION DES EPCI

<b>PROPRIÉTAIRE OCCUPANT</b>		<b>PO</b>	
NATURE DES TRAVAUX	CATÉGORIE DE MÉNAGE	TAUX ET MONTANT	
		TAUX	MONTANT MAXIMUM DE SUBVENTIONS
Travaux de lutte contre l'insalubrité	PO « modestes »	10%	4 000 €
	PO « très modestes »		
Travaux de lutte contre l'habitat indigne	PO « modestes »	10%	3 000 €
	PO « très modestes »		
Travaux visant l'adaptation et le maintien à domicile Justification perte d'autonomie ou handicap	PO « très modestes »	10 %	700 €
	PO « modestes »		

<b>PROPRIÉTAIRE BAILLEUR</b>		<b>PB</b>
LE MONTANT DE LA SUBVENTION ANAH VARIE EN FONCTION DU TYPE DE LOYER PRATIQUÉ		
NATURE DES TRAVAUX	% SUR LE PLAFOND DE TRAVAUX	
Travaux visant les logements vacants et les transformations d'usage	Très dégradé	10%
	Moyennement dégradé	
	Transformation d'usage	
Logement d'occupé	Situation d'insalubrité	10%
Travaux visant la précarité énergétique (gain de 35 %)		10%

<b>OPERATION FACADES / TOITURES</b>		<b>PO / PB</b>
COMMUNES	% DU MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT DE L'AIDE MAXIMALE
Brassac Burlats Vabre <sup>(1)</sup>	20% travaux de peinture 30% travaux d'enduit	3 000 € / commune

<b>REFECTION DE TOITURE EN EVERITE OU TÔLE <sup>(2)</sup></b>		<b>PO / PB</b>
COMMUNES	% DU MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT DE L'AIDE MAXIMALE
Fraisse-sur-Agout	10%	1 000 €

- (1) Secteur limité  
(2) 2 dossiers par an

**Pour constituer un dossier ANAH :**

[monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)

**Pour contacter l'opérateur :**

OPAH Hautes Terres d'Oc

☎ 05 63 74 01 29

contact@hautesterresdoc.fr

**Pour toute information juridique, financière et fiscale :**

ADIL du TARN - 3 Boulevard Lacombe - ☎ 05.63.48.73.80